EMILEFRISCH

Politique Droits de l'Homme

Autocars Emile Frisch
120 , Z.A.E Wolser A
L-3225 BETTEMBOURG
Tél. (+352) 49 61 51-1
Fax (+352) 40 28 74
info@emile-frisch.lu
www.emile-frisch.lu

Siège social
5, rue Jules Fischer
L-1522 Luxemourg

Société à responsabilité limitée
TVA LU 10134563
R. C. S. Luxembourg B 9311

LU16 1111 0229 2129 0000 CCPL LULL
LU48 0019 1000 0158 0000 BCEE LULL
LU42 0030 0331 7434 0000 BGLL LULL
LU66 0023 1311 4080 0000 BILL LULL
LU30 0090 0000 4829 1009 CCRA LULL

EMILEFRISCH

Sommaire

I. **Objet de la présente politique** 3

i. Contexte et objectifs 3

ii. Champs d'application 3

iii. Cadre réglementaire 4

iv. Engagement auprès des parties prenantes..4

II. **Mise en œuvre de la présente politique**... 5

v. Identification et évaluation des principaux enjeux en matière de Droits de l'Homme..... 5

vi. Mécanisme de réclamations 6

vii. Gestion et réparation des impacts sur les droits de l'Homme..... 6

III. **Gouvernance** 6

IV. **Reporting** 7

V. **Révision** 7

VI. **Approbation** 7

EMILEFRISCH

I. Objet de la présente politique

i. Contexte et objectifs

La présente politique a pour objectif de garantir notre engagement à ce que toutes nos activités, tant internes qu'externes, soient menées dans le respect des droits de l'Homme.

Dans le cadre de notre stratégie de développement durable, nous souhaitons instaurer une culture d'entreprise fondée sur le respect, la transparence et la vigilance face aux risques d'atteinte aux droits de l'Homme dans l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Nous veillons à prévenir toute forme de discrimination, de travail forcé ou de violation des droits des travailleurs, tout en assurant des conditions de travail sûres et équitables pour l'ensemble de nos collaborateurs et de nos partenaires commerciaux et financiers.

ii. Champs d'application

Chez Emile Frisch, nous accordons une attention particulière au respect des droits de l'Homme, que nous veillons à intégrer de manière concrète et stratégique dans nos activités quotidiennes.

La présente politique est applicable à l'ensemble des activités et services de Emile Frisch, y compris aux relations et interactions avec nos parties prenantes impliquées. Elle vise à formaliser et encadrer le traitement des risques identifiés à travers la chaine de valeur de nos activités.

La présente politique s'applique à nos parties prenantes suivantes :

- Nos **collaborateurs** : désignent les individus sous contrat permanent et/ou temporaire, chez Emile Frisch, soit les conducteurs de bus et les fonctions administratives
- Nos **clients et usagers finaux**, désignent les bénéficiaires des services de transport prestés par Emile Frisch
- Les **communautés locales** : désignent les populations locales qui vivent aux alentours des activités et services proposés par Emile Frisch
- **Nos fournisseurs** : désignent les parties contractuelles liées à nos équipements et flottes de véhicules

EMILEFRISCH

iii. Cadre réglementaire

Afin de garantir sa pertinence et son impact positif, la démarche d'engagement de Emile Frisch s'inscrit dans les cadres et standards nationaux et internationaux établissant les meilleures pratiques en matière de respect des droits de l'Homme suivants :

- La Déclaration Universelle des droits de l'Homme
- Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (UNGP)
- Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies
- Le PACTE National « Entreprises et droits de l'homme » (Luxembourg)
- La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)
- La Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CS3D)
- La Charte de la diversité Luxembourg, reflétant l'engagement envers une politique de Diversité, Équité et Inclusion (DE&I), visant à instaurer un environnement de travail inclusif

iv. Engagement auprès des parties prenantes

En tant qu'entreprise responsable, nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits de l'Homme auprès de l'ensemble de nos parties prenantes. Cet engagement se traduit par l'intégration de principes éthiques et durables dans l'ensemble de nos activités, notamment en relation avec :

Nos collaborateurs :
Nous veillons à ce que nos collaborateurs se voient garantir un travail dans des conditions respectant leurs droits fondamentaux, incluant la sécurité, des conditions de travail justes et la liberté syndicale.
Nous encourageons un dialogue social ouvert, favorisant l'écoute et la prise en compte des attentes de nos collaborateurs. Nos collaborateurs peuvent également bénéficier de formation selon leurs besoins et demandes.
Nous promouvons activement l'égalité des chances, la représentation équilibrée des genres, et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le recrutement et les parcours professionnels de nos collaborateurs.

EMILEFRISCH

Nos clients et usagers finaux
De la même manière, nous veillons à ce que nos clients et usagers finaux bénéficient de services de transport sûrs, accessibles et respectueux de leur dignité, notamment en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap et de non-discrimination, en mettant à leur disposition des offres spécifiquement adaptées pour les besoins de ce groupe d'usagers.

Les communautés locales
Les communautés locales sont directement impactées par nos activités, positivement comme négativement (nuisances sonores, pollution, congestion urbaine) et doivent être consultées à travers un dialogue ouvert pour garantir un impact social positif.

Nos fournisseurs
Nous privilégions des relations durables et responsables avec nos fournisseurs, basées sur l'éthique, la transparence et une coopération équitable. Notre processus de sélection s'appuie sur des critères rigoureux intégrant la qualité des prestations, le respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'un engagement fort en matière de responsabilité sociale et environnementale.
Nous favorisons des partenariats à long terme avec des acteurs partageant notre vision d'un développement éthique et durable.

II. Mise en œuvre de la présente politique

La mise en œuvre de nos engagements chez Emile Frisch se déroule par les étapes suivantes :

v. Identification et évaluation des principaux enjeux en matière de Droits de l'Homme

Les principaux risques et enjeux relatifs aux Droits de l'Homme sont ponctuellement revus, en collaboration avec les départements concernés.

Cette analyse est réalisée conformément aux exigences du Pacte national Entreprises et Droits de l'Homme, et selon la méthodologie des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme (UNGP).

La méthodologie des UNGP définissent un cadre global pour les entreprises afin d'évaluer leur impact sur les Droits de l'Homme, en trois étapes clés :

1. Identifier et prévenir : Emile Frisch identifie les potentiels risques que ses activités peuvent poser en termes de droits humains tout au long de sa chaine de valeur.

2. Évaluer et atténuer : Emile Frisch adopte des mesures correctives visant à minimiser ses impacts négatifs dans les branches d'activité les plus risquées, notamment dans notre approvisionnement de véhicules.

3. Suivre et rendre compte : Emile Frisch pilote, contrôle et effectue le suivi de ses actions afin de les communiquer à ses parties prenantes.

vi. Mécanisme de réclamations

Emile Frisch met à disposition de ses parties prenantes (collaborateurs, clients, prestataires et partenaires) un mécanisme de recours pour différentes réclamations, portant notamment sur les droits de l'Homme, accessible sur le site internet, permettant de signaler toute violation des droits de l'Homme ou comportement contraire à nos principes éthiques.

vii. Gestion et réparation des impacts sur les droits de l'Homme

Emile Frisch s'engage à prendre des mesures appropriées lorsque des impacts négatifs sur les droits de l'Homme sont identifiés. En cas de violation présumée, des actions correctives sont envisagées pour remédier aux conséquences négatives.

Ces actions peuvent inclure la correction immédiate des pratiques concernées, l'ouverture d'un dialogue entre les parties affectées et le responsable des droits de l'Homme.

III. Gouvernance

En suivant une structure pyramidale, la gouvernance en charge du respect des droits de l'Homme au sein des activités de Emile Frisch est organisée en trois niveaux d'instances.

La Direction définit l'engagement stratégique et veille à l'intégration du devoir de vigilance au sein de la gouvernance, insufflant la coordination et le pilotage auprès de l'équipe RSE dédiée et des fonctions opérationnelles, qui appliquent quant à elles les mesures de vigilance dans les processus métiers, identifient et remontent les risques perçus sur le terrain.

EMILEFRISCH

IV. Reporting

À partir de 2025, Emile Frisch publiera chaque année un rapport dédié aux Droits de l'Homme, en accord avec ses engagements pris dans le cadre de la signature du Pacte national Entreprises et Droits de l'Homme. Ce rapport sera mis à disposition sur notre site internet, offrant ainsi un accès transparent aux parties prenantes.

Cette publication détaillera l'évolution des actions et des initiatives mises en place pour garantir le respect et la promotion des Droits de l'Homme au sein des activités de Emile Frisch.

Il mettra en avant les avancées réalisées, les défis rencontrés et les objectifs futurs, permettant ainsi un suivi rigoureux des engagements pris.

V. Révision

Dans le but d'une amélioration continue, cette politique est revue annuellement afin d'ajuster sa pertinence selon les évolutions du marché, de la stratégie de l'entreprise, des attentes des parties prenantes et de la conformité aux réglementations en vigueur.

VI. Approbation

Bettembourg, Mars 2025.

Jean-Claude Frisch
Gérant associé d'Emile Frisch

Guy Frisch
Gérant associé d'Emile Frisch